



SwissLife

Paris, le 14/06/2017

Nous contacter :

<https://client.swisslife-emprunteur.fr>  
Votre identifiant : 0625250034  
Swiss Life Gestion Emprunteur  
38 rue La Condamine  
75017 PARIS

Pascal ROUSSEL  
41 allée des 2 fermes  
76160 Saint Martin du Vivier

Références à rappeler dans toute correspondance

**SwissLife Assurance Des Emprunteurs**

N° Dossier : 507247426  
N° Adhésion : 50724742611  
N° Assuré : 5072474261

**Objet : Certificat d'assurance**

Monsieur,

Vous nous avez fait confiance en souscrivant un contrat **SwissLife Assurance Des Emprunteurs** et nous sommes heureux de vous compter parmi nos clients.

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir votre certificat d'assurance comprenant :

- deux exemplaires du certificat d'assurance précisant les principales caractéristiques de votre adhésion, **dont un exemplaire est à remettre signé à l'organisme prêteur** ; le second est à conserver soigneusement ;
- l'échéancier précisant le détail de vos cotisations pour la durée de votre financement.

Nous vous rappelons que nous restons à votre service pour étudier tout changement dans votre situation ou examiner, si vous le souhaitez, une évolution de votre contrat.

En nous engageant à mettre toute notre expertise à votre service, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**Votre service client**



SwissLife

Anj

Certificat d'assurance N°5072474261101-3 établi le 14/06/2017 à 09H25

### Exemplaire Adhérent

Votre conseiller :

SLAR MONT SAINT AIGNAN

**Certificat d'assurance  
SwissLife Assurance Des  
Emprunteurs  
Convention d'assurance n° L1050-2**

Mail : [agence.montsaintaignan@swisslife.fr](mailto:agence.montsaintaignan@swisslife.fr)

N° ORIAS : 15005557

Ce certificat d'assurance complète les conditions générales de votre adhésion au contrat *SwissLife Assurance Des Emprunteurs* souscrit par Le Collège des Assurés auprès de Swiss Life, qui vous ont été remises avec votre demande d'adhésion.

▪ Adhérent

NOM	Roussel
Prénom	Pascal
Adresse	41 allée des 2 fermes 76160 Saint Martin du Vivier FRANCE

• Personne assurée

Nom	ROUSSEL	Nom de naissance	ROUSSEL
Prénom usuel	Pascal	Deuxième prénom	
Troisième prénom		Quatrième prénom	
Date de naissance	24/04/1962	Ville de naissance	LE PETIT-QUEVILLY
Département de naissance		Pays de naissance	FRANCE
Adresse (résidence principale)	41 allée des 2 fermes 76160 Saint Martin du Vivier FRANCE		
Catégorie professionnelle	Chef d'entreprise	Profession	Pdg
Fumeur	Non	Situation familiale	marie

• Organisme prêteur

Dénomination sociale	BANQUE CIC NORD OUEST
Agence	AG ENTREPRISES
Adresse de l'organisme prêteur	4 PL JACQUES LELIEUR 76000 Rouen FRANCE



Anj



SwissLife

Certificat d'assurance N°5072474261101-3 établi le 14/06/2017 à 09H25

• **Caractéristiques du financement**

Date d'effet du prêt: 10/07/2017

<b>Montant *</b>	1 300 000,00 €
<b>Taux</b>	1,20 %
<b>Type</b>	Prêt amortissable
<b>Objet du prêt</b>	Prêt professionnel
<b>Durée</b>	144 mois
<b>Dont différé</b>	0 mois Pas de différé
<b>Montant de l'échéance ou du loyer</b>	9 697,88 €
<b>Péodicité de l'échéance ou du loyer</b>	Mensuelle (échéances suivant le capital restant dû)

\* Pour un prêt, le montant correspond au capital emprunté et pour un crédit-bail, le montant correspond à la somme des loyers augmentée de la valeur résiduelle du bien.

▪ **Garanties**

Date d'effet des garanties : 10/07/2017

<b>GARANTIE(S) Essentielle(s)</b>	Décès (DC) Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)	Quotité assurée
<b>GARANTIE(S) Complémentaire(s)</b>	-	50 %

<b>Option(s)</b>	▪ Age de fin des garanties (Fin de garantie 70 ans)
------------------	---

<b>Garanties</b>	<b>Date de cessations des garanties</b>
Décès (DC)	10/07/2029
Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)	10/07/2029

▪ **DETAIL DES CONDITIONS**

▪ **Bénéficiaire(s) des prestations**

- En cas de Décès / PTIA, le capital sera versé au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) ci-dessous :

BANQUE CIC NORD OUEST  
4 PL JACQUES LELIEUR  
76000 Rouen  
FRANCE

Par dérogation aux Conditions générales, en cas de décès de l'adhérent, les montants qui ne seraient pas dus au bénéficiaire désigné ci-dessus seront réglés au conjoint de l'adhérent, à défaut par parts égales aux enfants de l'adhérent, nés ou à naître, vivants ou représentés, à défaut aux héritiers de l'adhérent.

« L'assureur est tenu d'informer le prêteur du non-paiement par l'emprunteur de sa prime d'assurance ou de toute modification substantielle du contrat d'assurance » (Code de la consommation, article L312-9).



SwissLife

Anj

Certificat d'assurance N° 5072474261101-3 établi le 14/06/2017 à 09H25

▪ Échéancier des cotisations

Périodicité des cotisations : Mensuelle

Date d'échéance de la première cotisation : 05/08/2017

Pour l'année commençant le	Capital restant dû*	Cotisation annuelle DC/PTIA	Cotisation annuelle IPP/IPT/ITT	Total cotisation annuelle	Dont options	Cotisation Mensuelle moyenne
10/07/2017	1 300 000,00 €	1 439,65 €	0,00 €	1 439,65 €	0,00 €	119,97 €
10/07/2018	1 198 669,38 €	2 232,41 €	0,00 €	2 232,41 €	0,00 €	186,03 €
10/07/2019	1 096 116,00 €	2 245,34 €	0,00 €	2 245,34 €	0,00 €	187,11 €
10/07/2020	992 325,19 €	2 133,09 €	0,00 €	2 133,09 €	0,00 €	177,76 €
10/07/2021	887 282,00 €	1 996,90 €	0,00 €	1 996,90 €	0,00 €	166,41 €
10/07/2022	780 971,44 €	1 769,29 €	0,00 €	1 769,29 €	0,00 €	147,44 €
10/07/2023	673 378,06 €	1 324,26 €	0,00 €	1 324,26 €	0,00 €	110,36 €
10/07/2024	564 486,44 €	892,29 €	0,00 €	892,29 €	0,00 €	74,36 €
10/07/2025	454 280,97 €	654,22 €	0,00 €	654,22 €	0,00 €	54,52 €
10/07/2026	342 745,63 €	434,43 €	0,00 €	434,43 €	0,00 €	36,20 €
10/07/2027	229 864,48 €	214,54 €	0,00 €	214,54 €	0,00 €	17,88 €
10/07/2028	115 621,33 €	77,69 €	0,00 €	77,69 €	0,00 €	6,47 €
<b>Total des cotisations</b>	<b>15 414,11 €</b>		<b>0,00 €</b>	<b>15 414,11 €</b>	<b>0,00 €</b>	
<b>Frais d'adhésion et frais de dossier<sup>(*)</sup></b>				<b>7,00 €</b>		
<b>Total général</b>				<b>15 421,11 €</b>		
<b>Taux moyen annuel</b>				<b>0,1976 %</b>		
<b>TAEA (Taux Annuel Effectif de l'Assurance)</b>				<b>0,1915 %</b>		

\*Pour déterminer le capital assuré sur chaque garantie, merci de multiplier le capital restant dû par la quotité choisie sur la garantie en question

Conformément à votre choix, les cotisations d'assurance seront prélevées chaque mois à compter du **05/08/2017**. Dans certaines circonstances (par exemple lors de l'émission tardive du certificat d'assurance), il se peut que la première cotisation ne soit pas prélevée à la date indiquée. Dans ce cas, un rattrapage sera effectué le mois suivant.

(\*) Les frais éventuels d'adhésion à l'association, ainsi que les frais éventuels de dossier de votre partenaire et ceux de l'assureur seront prélevés en une seule fois avec la première cotisation.



# SwissLife

Anj

Certificat d'assurance N° 5072474261101-3 établi le 14/06/2017 à 09H25

*Vous certifiez l'exactitude de toutes vos informations renseignées dans la demande d'adhésion ainsi que l'exactitude de toutes vos réponses apportées au(x) questionnaire(s). Vous déclarez avoir connaissance des conséquences des fausses déclarations intentionnelles ou non intentionnelles, prévues aux articles L113-8 et L113-9 du code des assurances (vous reporter aux conditions générales).*

*Vous êtes informé(e) que vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les informations vous concernant. Ces informations sont notamment destinées à l'Association AGIS et à l'assureur, Swiss Life (responsable du traitement pour l'adhésion à la convention collective), à des fins de réalisation, gestion et de suivi des adhésions. Ces informations sont obligatoires. Vous disposez notamment du droit de vous opposer à ce que ces données soient transmises à des tiers. Si vous souhaitez exercer vos droits, vous devez en faire la demande par écrit à Swiss Life Gestion Emprunteur - 38 rue La Condamine - 75017 PARIS.*

*Vous reconnaisssez avoir reçu, pris connaissance préalablement à l'adhésion, et rester en possession d'un exemplaire de la demande d'adhésion, du devis personnalisé et des conditions générales valant notice d'information du contrat d'assurance, qui précisent notamment les conditions d'exercice du droit de renonciation.*

Certificat d'assurance établi le 14/06/2017.

Signature de l'adhérent

L'Assureur Swiss Life



SwissLife

Anj

Certificat d'assurance N°5072474261101-3 établi le 14/06/2017 à 09H25

### Exemplaire Prêteur

Votre conseiller :

SLAR MONT SAINT AIGNAN

**Certificat d'assurance  
SwissLife Assurance Des  
Emprunteurs  
Convention d'assurance n° L1050-2**

Mail : agence.montsaintaignan@swisslife.fr

N° ORIAS : 15005557

Ce certificat d'assurance complète les conditions générales de votre adhésion au contrat *SwissLife Assurance Des Emprunteurs* souscrit par Le Collège des Assurés auprès de Swiss Life, qui vous ont été remises avec votre demande d'adhésion.

▪ Adhérent

NOM	Roussel
Prénom	Pascal
Adresse	41 allée des 2 fermes 76160 Saint Martin du Vivier FRANCE

• Personne assurée

Nom	ROUSSEL	Nom de naissance	ROUSSEL
Prénom usuel	Pascal	Deuxième prénom	
Troisième prénom		Quatrième prénom	
Date de naissance	24/04/1962	Ville de naissance	LE PETIT-QUEVILLY
Département de naissance		Pays de naissance	FRANCE
Adresse (résidence principale)	41 allée des 2 fermes 76160 Saint Martin du Vivier FRANCE		
Catégorie professionnelle	Chef d'entreprise	Profession	Pdg
Fumeur	Non	Situation familiale	marie

• Organisme prêteur

Dénomination sociale	BANQUE CIC NORD OUEST
Agence	AG ENTREPRISES
Adresse de l'organisme prêteur	4 PL JACQUES LELIEUR 76000 Rouen FRANCE

Swiss Life Assurance des Emprunteurs (SLADE) est une marque de SwissLife Assurance et Patrimoine - SA au capital de 169 036 086,38 euros, société d'assurance - RCS Nanterre 341 785 632

- 7 rue Belgrand - 92300 Levallois-Perret.

Association Générale Interprofessionnelle de Solidarité (AGIS) : association régie par la loi du 1er juillet 1901 sur les associations et par les articles L141-7 et R141 du code des assurances.

SwissLife Assurance et Patrimoine, société anonyme au capital de 169 036 086,38 euros, Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Nanterre 341 785 632 et SwissLife Prévoyance et Santé, société anonyme au capital social de 150 000 000 euros, Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Nanterre 322 215 021. Swiss Life Assurance et Patrimoine et Swiss Life Prévoyance et Santé sont des sociétés soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (61, rue Taitbout - 75009 Paris).



Anj



SwissLife

Certificat d'assurance N°5072474261101-3 établi le 14/06/2017 à 09H25

• **Caractéristiques du financement**

Date d'effet du prêt: 10/07/2017

<b>Montant *</b>	1 300 000,00 €
<b>Taux</b>	1,20 %
<b>Type</b>	Prêt amortissable
<b>Objet du prêt</b>	Prêt professionnel
<b>Durée</b>	144 mois
<b>Dont différé</b>	0 mois Pas de différé
<b>Montant de l'échéance ou du loyer</b>	9 697,88 €
<b>Péodicité de l'échéance ou du loyer</b>	Mensuelle (échéances suivant le capital restant dû)

\* Pour un prêt, le montant correspond au capital emprunté et pour un crédit-bail, le montant correspond à la somme des loyers augmentée de la valeur résiduelle du bien.

▪ **Garanties**

Date d'effet des garanties : 10/07/2017

<b>GARANTIE(S) Essentielle(s)</b>	Décès (DC) Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)	Quotité assurée
<b>GARANTIE(S) Complémentaire(s)</b>	-	50 %

<b>Option(s)</b>	▪ Age de fin des garanties (Fin de garantie 70 ans)
------------------	---

<b>Garanties</b>	<b>Date de cessations des garanties</b>
Décès (DC)	10/07/2029
Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)	10/07/2029

▪ **DETAIL DES CONDITIONS**

▪ **Bénéficiaire(s) des prestations**

- En cas de Décès / PTIA, le capital sera versé au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) ci-dessous :

BANQUE CIC NORD OUEST  
4 PL JACQUES LELIEUR  
76000 Rouen  
FRANCE

Par dérogation aux Conditions générales, en cas de décès de l'adhérent, les montants qui ne seraient pas dus au bénéficiaire désigné ci-dessus seront réglés au conjoint de l'adhérent, à défaut par parts égales aux enfants de l'adhérent, nés ou à naître, vivants ou représentés, à défaut aux héritiers de l'adhérent.

« L'assureur est tenu d'informer le prêteur du non-paiement par l'emprunteur de sa prime d'assurance ou de toute modification substantielle du contrat d'assurance » (Code de la consommation, article L312-9).



SwissLife

Anj

Certificat d'assurance N° 5072474261101-3 établi le 14/06/2017 à 09H25

▪ Échéancier des cotisations

Périodicité des cotisations : Mensuelle

Date d'échéance de la première cotisation : 05/08/2017

Pour l'année commençant le	Capital restant dû*	Cotisation annuelle DC/PTIA	Cotisation annuelle IPP/IPT/ITT	Total cotisation annuelle	Dont options	Cotisation Mensuelle moyenne
10/07/2017	1 300 000,00 €	1 439,65 €	0,00 €	1 439,65 €	0,00 €	119,97 €
10/07/2018	1 198 669,38 €	2 232,41 €	0,00 €	2 232,41 €	0,00 €	186,03 €
10/07/2019	1 096 116,00 €	2 245,34 €	0,00 €	2 245,34 €	0,00 €	187,11 €
10/07/2020	992 325,19 €	2 133,09 €	0,00 €	2 133,09 €	0,00 €	177,76 €
10/07/2021	887 282,00 €	1 996,90 €	0,00 €	1 996,90 €	0,00 €	166,41 €
10/07/2022	780 971,44 €	1 769,29 €	0,00 €	1 769,29 €	0,00 €	147,44 €
10/07/2023	673 378,06 €	1 324,26 €	0,00 €	1 324,26 €	0,00 €	110,36 €
10/07/2024	564 486,44 €	892,29 €	0,00 €	892,29 €	0,00 €	74,36 €
10/07/2025	454 280,97 €	654,22 €	0,00 €	654,22 €	0,00 €	54,52 €
10/07/2026	342 745,63 €	434,43 €	0,00 €	434,43 €	0,00 €	36,20 €
10/07/2027	229 864,48 €	214,54 €	0,00 €	214,54 €	0,00 €	17,88 €
10/07/2028	115 621,33 €	77,69 €	0,00 €	77,69 €	0,00 €	6,47 €
<b>Total des cotisations</b>	<b>15 414,11 €</b>		<b>0,00 €</b>	<b>15 414,11 €</b>	<b>0,00 €</b>	
<b>Frais d'adhésion et frais de dossier<sup>(*)</sup></b>				<b>7,00 €</b>		
<b>Total général</b>				<b>15 421,11 €</b>		
<b>Taux moyen annuel</b>				<b>0,1976 %</b>		
<b>TAEA (Taux Annuel Effectif de l'Assurance)</b>				<b>0,1915 %</b>		

\*Pour déterminer le capital assuré sur chaque garantie, merci de multiplier le capital restant dû par la quotité choisie sur la garantie en question

Conformément à votre choix, les cotisations d'assurance seront prélevées chaque mois à compter du **05/08/2017**. Dans certaines circonstances (par exemple lors de l'émission tardive du certificat d'assurance), il se peut que la première cotisation ne soit pas prélevée à la date indiquée. Dans ce cas, un rattrapage sera effectué le mois suivant.

(\*) Les frais éventuels d'adhésion à l'association, ainsi que les frais éventuels de dossier de votre partenaire et ceux de l'assureur seront prélevés en une seule fois avec la première cotisation.



Anj



SwissLife

Certificat d'assurance N° 5072474261101-3 établi le 14/06/2017 à 09H25

*Vous certifiez l'exactitude de toutes vos informations renseignées dans la demande d'adhésion ainsi que l'exactitude de toutes vos réponses apportées au(x) questionnaire(s). Vous déclarez avoir connaissance des conséquences des fausses déclarations intentionnelles ou non intentionnelles, prévues aux articles L113-8 et L113-9 du code des assurances (vous reporter aux conditions générales).*

*Vous êtes informé(e) que vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les informations vous concernant. Ces informations sont notamment destinées à l'Association AGIS et à l'assureur, Swiss Life (responsable du traitement pour l'adhésion à la convention collective), à des fins de réalisation, gestion et de suivi des adhésions. Ces informations sont obligatoires. Vous disposez notamment du droit de vous opposer à ce que ces données soient transmises à des tiers. Si vous souhaitez exercer vos droits, vous devez en faire la demande par écrit à Swiss Life Gestion Emprunteur - 38 rue La Condamine - 75017 PARIS.*

*Vous reconnaisssez avoir reçu, pris connaissance préalablement à l'adhésion, et rester en possession d'un exemplaire de la demande d'adhésion, du devis personnalisé et des conditions générales valant notice d'information du contrat d'assurance, qui précisent notamment les conditions d'exercice du droit de renonciation.*

Certificat d'assurance établi le 14/06/2017.

Signature de l'adhérent

L'Assureur Swiss Life